

Dijon, le 3 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE (5 pages)

Une nette augmentation de la mortalité sur les routes de Côte-d'Or en 2021

Après une année 2020 particulière en raison des confinements et des restrictions de circulation, une double comparaison avec les données 2020 mais aussi 2019, année « avant crise sanitaire », était nécessaire pour mesurer plus objectivement l'évolution de l'accidentalité en 2021.

Celle-ci s'établit à **213 accidents, 275 blessés et 34 tués**.

L'accidentalité est donc stable mais la mortalité, elle, est significativement en hausse. Avec 34 décès, 2021 est la **3ème année la plus meurtrière en 10 ans**, après 2014 (36 morts) et 2017 (35 morts).

Les accidents sont donc plus violents et cela tient notamment à des comportements accidentogènes plus nombreux (alcool, stupéfiants, grande vitesse).

Derrière ces chiffres, ce sont autant de drames et de souffrances insupportables qui touchent les familles, les amis, les collègues des victimes...

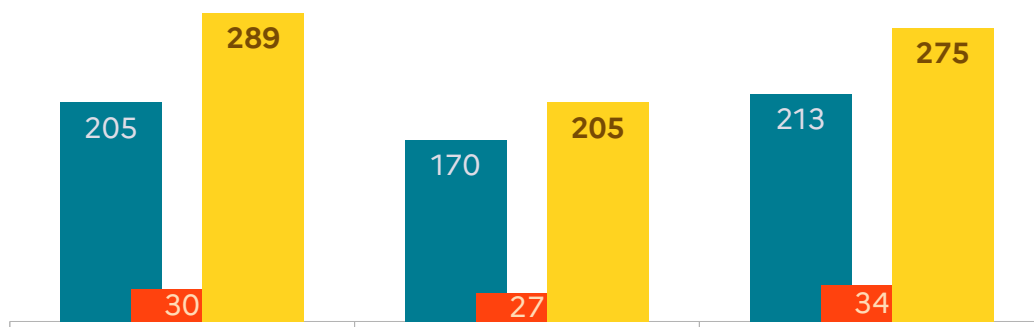
Mais cette situation n'est pas une fatalité et les comportements sont déterminants pour épargner des vies, que ce soit la vitesse excessive, l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, les distracteurs ou simplement l'imprudence.

Celui qui conduit mal ce n'est pas toujours l'autre ! Il faut aussi s'interroger sur sa conduite et se protéger les uns les autres.

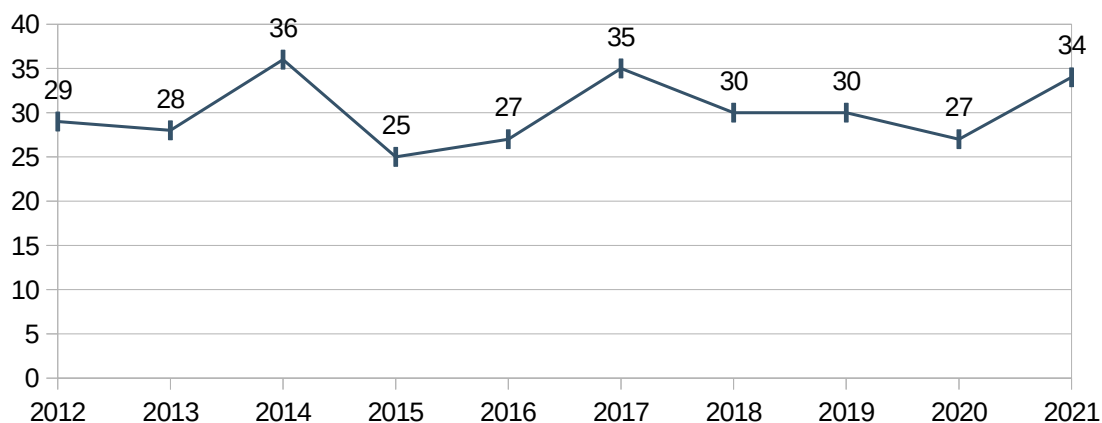
Le préfet en appelle ainsi à l'esprit de responsabilité de chacun, rappelant tous les usagers à la vigilance, au respect des règles et au partage de la route et de la rue.

Les indicateurs de suivi de l'accidentalité routière Comparaison des années 2019, 2020 et 2021

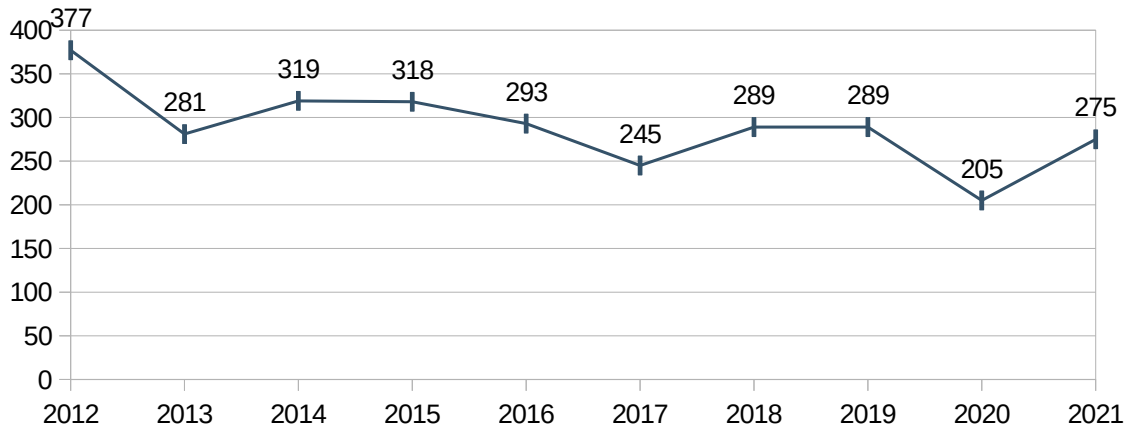
■ Accidents ■ Tués ■ Blessés



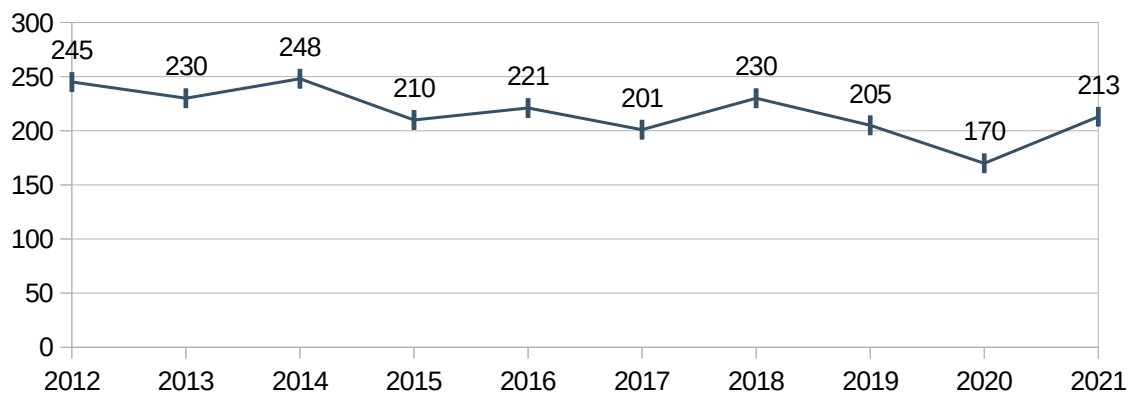
Nombre de tués par an



Nombre de blessés par an



Nombre d'accidents par an



Analyse des accidents mortels de 2021

31 accidents mortels ont été recensés dans le département et ont causé le décès de 34 personnes.

➤ Ces 31 accidents mortels se répartissent ainsi :

- 4 avec un piéton ;
- 12 impliquant 2 véhicules ;
- 15 avec un véhicule seul (13 avec VL seul, 2 avec moto seule).

Les accidents impliquant un véhicule seul représentent 50 % des accidents mortels de 2021, démontrant ainsi qu'ils constituent bien un enjeu majeur de la politique locale de sécurité routière pour la période 2018-2022, mise en œuvre au travers du document général d'orientation (DGO).

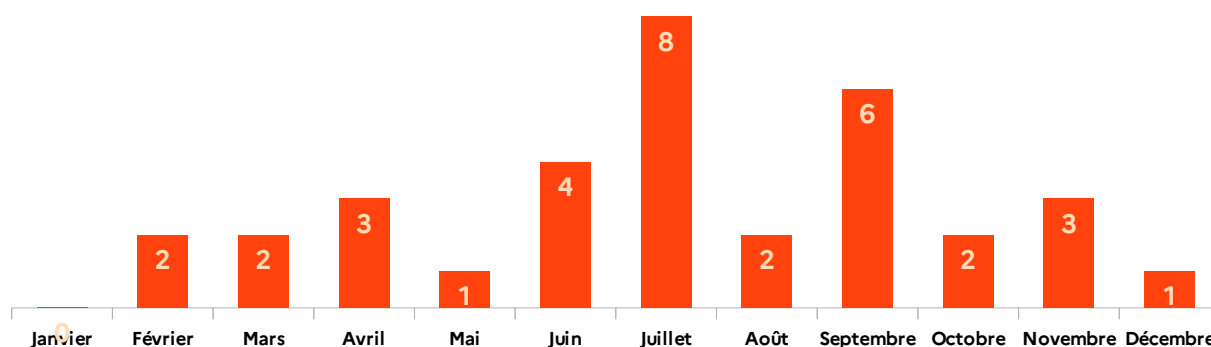


Le DGO fixe les enjeux et les axes prioritaires des actions à mener et permet de mobiliser tous les acteurs pour agir contre l'insécurité routière dans le département. Élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale sur la base des particularités de l'accidentalité locale, il se concrétise chaque année au travers du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR, recensant les actions menées dans le département).

A noter qu'un accident mortel a causé 3 tués, un autre 2 tués alors que tous les autres ont provoqué le décès d'une seule personne.

➤ L'année a également été marquée par **2 mois particulièrement meurtriers avec 8 tués en juillet et 6 tués en septembre**, plaçant ces 2 mois parmi les plus meurtriers des 10 dernières années. Seul le mois de janvier n'a connu aucun accident mortel.

Nombre de tués par mois



L'ensemble du réseau routier de Côte-d'Or a été touché par ces accidents

- 6 accidents causant 8 tués ont eu lieu sur le réseau autoroutier
- 16 accidents causant 17 tués sont survenus sur les routes départementales, hors agglomération
- 9 accidents causant 9 tués ont été constatés en agglomération.

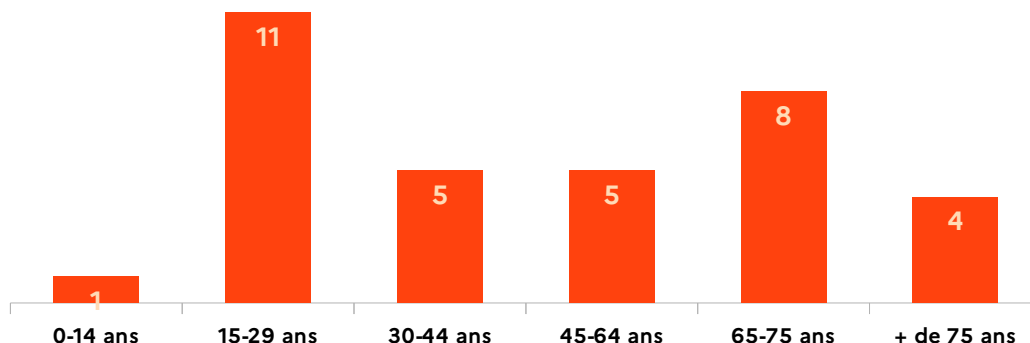
Des victimes de tous types et tous ages, même si jeunes et seniors sont les plus nombreux

- 26 tués conducteurs ou passagers de véhicule léger
- 3 conducteurs de 2 roues-motorisés
- 1 cycliste
- 4 piétons

Les seniors (plus de 65 ans) et les jeunes (15-29 ans) constituent la part la plus importante des décès sur nos routes, représentant respectivement à eux seuls 35 % (12 tués) et 32 % des tués (11 tués).

Ces chiffres confirment que seniors et jeunes sont deux enjeux prioritaires de la politique locale de sécurité routière pour la période 2018-2022.

Nombre de tués par catégories d'âge



Des accidents mortels aux causes multiples et souvent cumulées

La vitesse excessive ou inadaptée reste la première des causes pour 8 des accidents mortels enregistrés en 2021. Les autres causes apparaissent de manière égale :

- alcool : 5
- priorité : 4
- malaise : 4
- inattention : 4
- autres causes (médicaments...) : 4
- stupéfiants : 3

A noter que la vitesse peut, selon les cas, être un facteur déclenchant comme un facteur aggravant des accidents mortels mais reste malheureusement omniprésente dans la plupart des cas.

Le contrôle sanction automatisé :



- Notre département compte 17 radars fixes de contrôle de vitesse et 10 radars fixes de contrôle de franchissement de feux rouges

- des itinéraires de contrôle sont déployés depuis le mois de juillet : 4 sont opérationnels (équipés de panneaux et avec un radar autonome déplacé régulièrement) sur RD 968, RD 973, RD 974 nord et sud.

- l'externalisation du contrôle par voiture radar sera effective à compter de début avril 2022, avec 19 véhicules en circulation en Bourgogne-Franche-Comté donc en moyenne 3 par jour en Côte-d'Or, sur les routes du département hors autoroutes et zones urbaines (parcours définis avec les forces de l'ordre et les gestionnaires de voirie).

- les dégradations de radars en 2021 :

- sur le parc fixe : 15 dégradations connues (19 en 2020, 65 en 2019)
- sur les radars autonomes : une vingtaine de dégradations et un individu interpellé en flagrant délit par la gendarmerie

Quelques chiffres sur l'action répressive des forces de l'ordre

Alcool :

85 129 dépistages - 1 176 infractions relevées
(66,7 % de ces infractions sont délictuelles 784 infractions)

Stupéfiants :

8876 dépistages - 11,13 % des dépistages positifs (988 infractions)

Vitesse :

7 778 infractions pour excès de vitesse relevées - 11,7 % sont des excès de vitesse supérieurs à 40 km/h (913 infractions)

Priorité :

974 infractions pour non respect feux rouge - 614 infractions pour non respect de stop
669 infractions pour franchissement ligne continue

